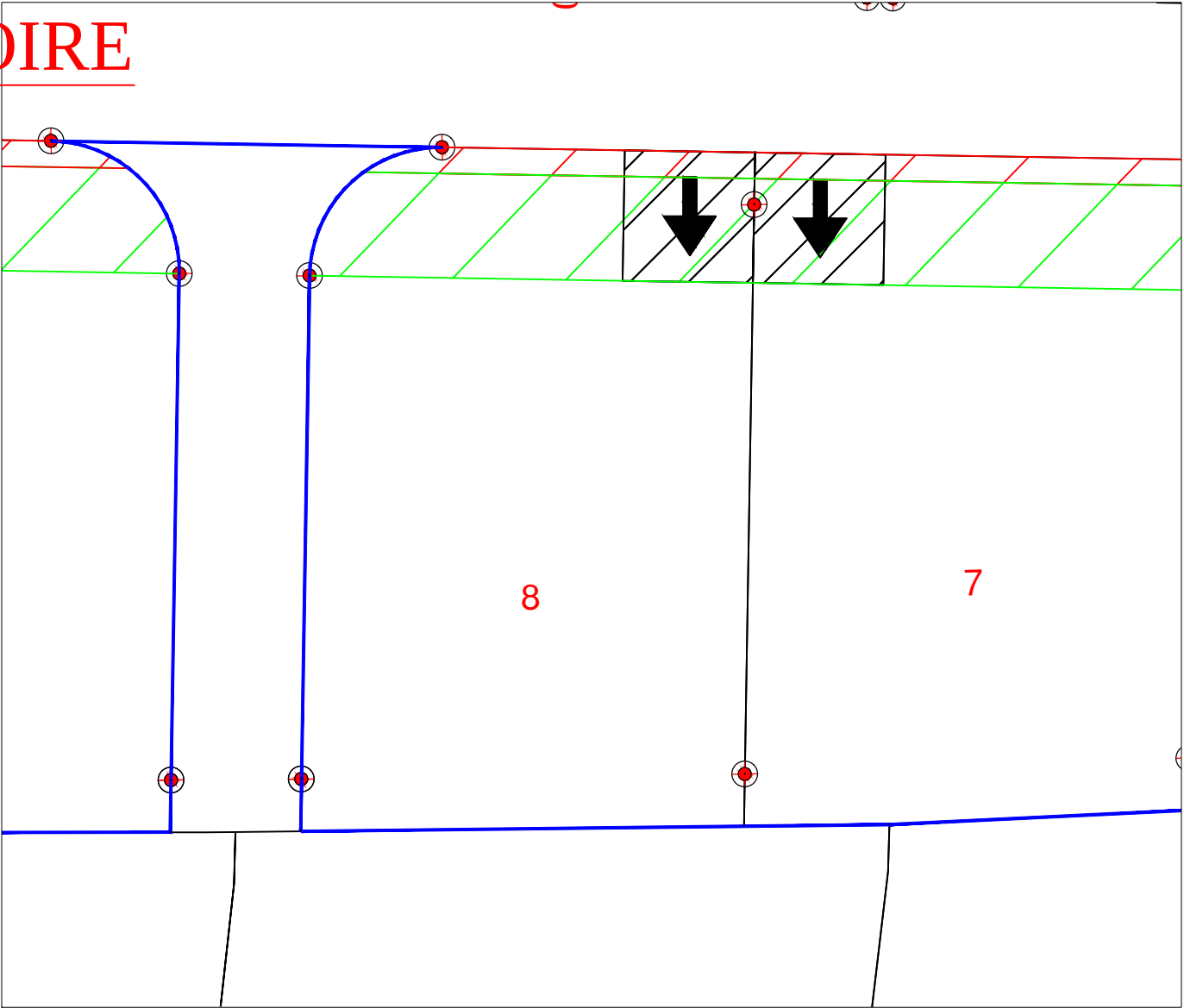


PROVISOIRE



-  Zone inconstructible sauf pour les constructions à usage d'habitation
(les garages et annexes au bâtiment principal ne sont pas autorisés dans cette zone)
-  Zone inconstructible sauf pour les clôtures (1m de largeur)
-  Accès imposé